



Réception au contrôle de légalité le 09/09/2025
Référence de l'AR : 054-22540001900785-20250908-39784-DE-1-1
Affiché le 09/09/25 - Certifié exécutoire le 09/09/25

## DELIBERATION N° 2025-568

### COMMISSION PERMANENTE DU 8 SEPTEMBRE 2025

---

#### Lancement de l'appel à projets départemental pour le fonds de soutien des initiatives de participation citoyenne

---

Étaient présents :	Mme Chaynesse KHIROUNI, Présidente Mme Catherine BOURSIER, M. André CORZANI, Mme Marie-José AMAH, M. Antony CAPS, M. Jacky ZANARDO, Mme Audrey BARDOT, M. Pascal SCHNEIDER, Mme Annie SILVESTRI, Mme Michèle PILOT, M. Sylvain MARIETTE, M. Vincent HAMEN, Mme Sylvie DUVAL, Vice-présidents M. Lionel ADAM, Mme Marie AL KATTANI, M. Bernard BERTELLE, M. Luc BINSINGER, M. Serge DE CARLI, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO, M. Denis KIEFFER, Mme Corinne LALANCE, M. Séverin LAMOTTE, Mme Anne LASSUS, M. Jean LOCTIN, M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, M. Anthony PERRIN, Mme Monique POPLINEAU, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Sylvain THIRIET, Mme Barbara THIRION, M. Bruno TROMBINI, M. Christopher VARIN, Conseillers
Délégations de vote :	Mme Rosemary LUPO à M. André CORZANI, Mme Sylvie BALON à Mme Audrey BARDOT, Mme Jennifer BOHRER-BARREAU à Mme Catherine BOURSIER, M. Thibault BAZIN à Mme Anne LASSUS, Mme Caroline FIAT à M. Jacky ZANARDO, Mme Catherine KRIER à M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD à M. Luc BINSINGER, M. Michel MARCHAL à Mme Valérie PAYEUR, Mme Silvana SILVANI à Mme Annie SILVESTRI
Rapporteur :	M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

## COMMISSION PERMANENTE DU 8 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-568

Rapporteur : M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER

Commission Territoires et Citoyens

- Direction Générale Adjointe Territoires
- Service Engagement et citoyenneté

---

### Lancement de l'appel à projets départemental pour le fonds de soutien des initiatives de participation citoyenne

---

La participation de la société civile demande d'ouvrir des espaces autres que les seuls moments où ses suffrages sont sollicités, de favoriser l'engagement et de faire vivre la citoyenneté dans la diversité de ses manifestations.

Les citoyen·ne·s doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent. En prenant en compte l'avis, les idées et les projets de chacun·e, le Département de Meurthe-et-Moselle veut construire une collectivité où habitant·e·s, élu·e·s et technicien·ne·s s'écoulent et agissent ensemble. La participation citoyenne devient alors un cercle vertueux, de l'amont (imaginer ensemble) à l'aval (évaluer ensemble) des politiques publiques.

C'est dans cet esprit que le Projet départemental 2022-2028 a consacré, dans son axe 5 « Citoyenneté et participation : un contrat démocratique renouvelé avec les Meurthe-et-Mosellan·e·s », un objectif ambitieux de développement d'une culture commune interne et de généralisation de la participation citoyenne au sein des politiques publiques départementales.

En 2023, une première expérimentation d'actions impliquant des temps d'échanges, de création collective et de co-construction, financée par un fonds de soutien dédié abondé à hauteur de 54 307 €, a été réalisée sur les 6 territoires.

Par délibération du 24 juin 2024, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité la reconduction de ce fond de soutien dédié. Cette reconduction a pris la forme d'un appel à projets pluriannuel à destination des associations de loi 1901 et des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) intervenant en Meurthe-et-Moselle, dans le but de soutenir des démarches participatives entrant dans un des champs des politiques publiques départementales.

Sur les 15 candidatures reçues, 7 ont été retenues et soutenues par l'attribution d'une subvention lors de la commission permanente du 9 décembre 2024. Ces actions ont toutes été engagées avant le 31 mars et devraient se conclure avant la fin de l'année 2025 pour certaines, ou se poursuivre en 2026 pour d'autres.

Fort du bilan de l'expérimentation de 2023 et des premiers enseignements du premier appel à projets, il est proposé de relancer un nouvel appel à projets pour 2025, joint en annexe. Le montant de 50 000 € dédié à ce fond de soutien restera inchangé.

Porteurs de projets ciblés :

Cet appel à projets est destiné aux associations de loi 1901, de droit local Alsace-Moselle, aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ainsi qu'aux établissements publics à caractère scientifique et technologique et établissements publics administratifs.

Projets éligibles :

Les projets soutenus devront se réaliser sur le territoire meurthe-et-mosellan et être engagés, au plus tard, au 31 mars 2026.

La participation des citoyens, prévue dans ces projets, devra avoir un impact sur les politiques publiques départementales. Pour ce faire, il sera nécessaire d'inscrire la démarche participative dans le cadre d'une action directe du Département de Meurthe-et-Moselle, en utilisant le levier d'une compétence propre de la collectivité. Il s'agira idéalement d'intégrer à l'action une phase de propositions, dont l'Assemblée départementale pourra se saisir.

Un bilan sera à retourner suivant la fin du projet.

Budget :

L'enveloppe financière totale dédiée à cet appel à projets s'élève à 50 000 € en 2025.

Dans une logique d'optimisation de la dépense publique, et pour accompagner un nombre suffisant de projets et impliquer l'ensemble du territoire, un plancher de demande de subvention est fixé à 1 000 €.

Les subventions allouées s'inscriront dans une fourchette allant jusqu'à 10 000 € et ne pourront excéder 80 % du coût total du projet.

Calendrier et instruction :

L'ouverture de cet appel à projet est fixée au lundi 8 septembre 2025. Les structures auront jusqu'au lundi 29 septembre 2025 inclus pour déposer un dossier de demande de subvention.

## **DELIBERATION**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,  
la commission permanente : **A l'unanimité,**

- approuve les termes de l'appel à projets départemental pour le fonds de soutien des initiatives de participation citoyenne, joint en annexe,
- autorise la publication de cet appel à projets,
- autorise la Présidente à signer tous documents s'y apportant.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy – 5 place de la Carrière – CO n°20038 – 54036 NANCY Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Nancy,  
Pour la présidente et par délégation  
Le Directeur général des services

Délibération transmise en Préfecture,  
Publiée et certifiée exécutoire  
Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur général des services  
Etienne DEREU

